

<p align="center">Contribution aux deux consultations publiques du CSMP concernant les mesures nécessaires au redressement de la filière.</p>
--

Notre société édite 6 titres tous distribués par les MLP.

Les mesures soumises à consultations publiques et donc qui nous sont opposables au cas où elles seraient votés par le CSMP et ensuite homologuées par l'ARDP, signifieraient l'arrêt de notre activité dans les 48 mois qui viennent. Bien que notre contribution à la filière soit modeste (1 million d'euros de chiffre d'affaires, ventes au numéro) il faut mettre en perspective la perte de 10 emplois directs sans tenir compte des emplois indirects (messagerie, imprimeurs, dépositaires, diffuseurs).

Nous sommes donc fondés à répondre à cette consultation.

Sur l'incongruité des mesures proposées.

Les différentes contributions mises en ligne sur le site de MLP expriment un sentiment partagé de précipitation et de contre productivité économique.

Au-delà de ce constat liminaire, l'organisation de la gouvernance de la filière est fortement questionnée à juste titre. Nous approuvons ces questionnements.

Sur le plan inconnu et les objectifs secrets

Presstalis aurait donc un plan. L'objectif serait donc de servir correctement les points de vente, d'en ouvrir d'autres et d'empêcher les éditeurs de contrôler le système de distribution.

C'était la même chose en 2011, le scénario peut donc s'écrire à l'avance à quelques nuances près.

- En 2011, Presstalis avait un plan qui a conduit à l'échec connu.
- L'Etat a apporté son soutien qui a conduit aux pertes connues
- Le parlement a voté une loi devenue la feuille de route de la régulation bicéphale pour permettre à Presstalis de mettre en œuvre ce plan qui a échoué.

En 2017, c'est à peu près la même chose à la différence près que l'on va demander au parlement non pas de réécrire la loi Bichet mais de l'abroger. Pourquoi l'abroger ? Pour permettre la concentration de la distribution de la presse comme on a permis la concentration capitaliste des entreprises de communication. Pour permettre aux « majors » d'intervenir en aval sur la liberté de la presse.

Conclusion

Que ceux qui défendent la libre diffusion de la pensée, de l'information, de la libre entreprise, de l'égalité entre éditeurs, joignent leur énergie pour combattre l'anéantissement de 70 années de liberté que le conseil de la libération nous a léguée.

Ne profanons pas la tombe de Robert Bichet. Hélas, nous avons peu d'espoir que le CSMP se joigne à notre combat.